

PASSEPORT

L'Ambassade de Madagascar en France est actuellement équipée du matériel nécessaire pour la confection des passeports électroniques. Il est demandé aux ressortissants malgaches résidant en Europe de renouveler leurs passeports et de fournir à cet égard toutes les pièces requises citées ci-après :

Renouvellement de passeport :

- Formulaire de demande (A imprimer et à compléter !)
- Photocopie de l'ancien passeport.
- Copie intégrale d'acte de naissance moins de six mois.
- Deux photos d'identité récentes (ni lunettes ni boucles d'oreilles).
- Justificatif de domicile (en France).
- Photocopie de la carte d'identité Nationale.
- Certificat de nationalité.
- Attestation d'emploi (facultative)
- Copie du livret de famille ou de l'acte de mariage pour les personnes mariées.
- Sous réserve de production d'autres pièces jugées utiles.
- Droit de 90 Euros (Art.14 bis du décret N°2014-192) du 08 avril 2014.

Passeport déclaré perdu :

- Formulaire de demande (A imprimer et à compléter !)
- Déclaration de perte délivrée par l'autorité française compétente.
- Copie intégrale d'acte de naissance moins de six mois.
- Photocopie de la carte d'identité nationale.
- Deux photos d'identité récentes (ni lunettes ni boucles d'oreilles).
- Justificatif de domicile (en France).
- Sous réserve de production d'autres pièces jugées utiles.
- Droit de 90 Euros (Art.14 bis du décret N°2014-192) du 08 avril 2014.

Nouvelle demande de passeport pour un mineur (moins de 21 ans).

- Formulaire de demande (A imprimer et à compléter !)
- Autorisation parentale dûment signés par les parents.
- Copie intégrale d'acte de naissance moins de six mois ou la transcription de l'acte de naissance pour les ressortissants malgaches nés hors du territoire malgache.
- Photocopie des pièces d'identité des parents (passeport ou CIN malgache)
- Justificatif de domicile (en France)
- Deux photos d'identité récentes (ni lunettes ni boucles d'oreilles)
- Droit de 90 Euros (Art.14 bis du décret N°2014-192) du 08 avril 2014.

IMPORTANT : Les requérants sont priés de prendre un rendez-vous sur place ou par téléphone aux numéros 01 45 04 62 11.

Fait à Paris le 29/04/2014.

Renouvellement de passeport :

- Formulaire de demande (A imprimer et à compléter !)
- Photocopie de l'ancien passeport.
- Copie intégrale d'acte de naissance moins de six mois.
- Deux photos d'identité récentes (ni lunettes ni boucles d'oreilles).
- Justificatif de domicile (en France).
- Photocopie de la carte d'identité Nationale.
- Certificat de nationalité.
- Attestation d'emploi (facultative)
- Copie du livret de famille ou de l'acte de mariage pour les personnes mariées.
- Sous réserve de production d'autres pièces jugées utiles.
- Droit de 90 Euros (Art.14 bis du décret N°2014-192) du 08 avril 2014.

Renouvellement de passeport :

- Formulaire de demande (A imprimer et à compléter !)
- Photocopie de l'ancien passeport.
- Copie intégrale d'acte de naissance moins de six mois.
- Deux photos d'identité récentes (ni lunettes ni boucles d'oreilles).
- Justificatif de domicile (en France).
- Photocopie de la carte d'identité Nationale.
- Certificat de nationalité.
- Attestation d'emploi (facultative)
- Copie du livret de famille ou de l'acte de mariage pour les personnes mariées.
- Sous réserve de production d'autres pièces jugées utiles.
- Droit de 90 Euros (Art.14 bis du décret N°2014-192) du 08 avril 2014.

Renouvellement de passeport :

- Formulaire de demande (A imprimer et à compléter !)
- Photocopie de l'ancien passeport.
- Copie intégrale d'acte de naissance moins de six mois.
- Deux photos d'identité récentes (ni lunettes ni boucles d'oreilles).
- Justificatif de domicile (en France).
- Photocopie de la carte d'identité Nationale.
- Certificat de nationalité.
- Attestation d'emploi (facultative)
- Copie du livret de famille ou de l'acte de mariage pour les personnes mariées.
- Sous réserve de production d'autres pièces jugées utiles.
- Droit de 90 Euros (Art.14 bis du décret N°2014-192) du 08 avril 2014.